



Lunel Viel, le 24/06/2022

Direction générale  
des services

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Petite Camargue  
90 impasse des Roussels  
34400 Lunel viel  
Téléphone. : 04.67.67 83 10

Affaire suivie par ASSENAT Cyril  
Références CIR-2022-168

**Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 105 – Lansargues, Valergues**

**Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise PHILIP FRERES en date du 24/06/2022, qui va effectuer des travaux de Retrait du bois mort dans les arbres d'alignement. pour le compte du CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

### **Arrête**

#### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 105 du PR 0+800 au PR 11+500 sur les communes de Lansargues, Valergues, du 27/06/2022 au 22/07/2022 de 06h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Alternat par K10 / feux CF23 / CF24

#### **Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise PHILIP FRERES, représentée par Monsieur Michel Philip- SARL Philip Frères PA l'institut BP 40 34270 st Mathieu

de Trévières. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J ugo PHILIP, 06 50 31 55 38) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Petite Camargue



Sébastien Bosse

Diffusion  
Monsieur le Maire de Lansargues  
M. le(s) maire(s) de Valergues  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,